AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 26-4-77413302

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "LANGUEDOC-ROUSSILLON"
(AUDE - GARD - HERAULT - LOZERE - PYRENEES ORIENTALES)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
MAISON DE L'AGRICULTURE - BAT. 5 - PLACE CHAPTAL
34076 MONTPELLIER CEDEX - TEL. 92.28.72

ABONNEMENT ANNUEL :
Régisseur de recettes de la D.D.A.
C.C.P. Montpellier 5238-57

50 francs
n° 9 - 20 avril 1977

VIGNE

MILDIOU -

Le refroidissement survenu durant la première moitié d'avril a arrêté les possibilités des contaminations primaires qu'avaient fait naître les importantes pluies de la dernière décade de mars.

Il importe cependant de procéder à la suppression des sagattes, et de favoriser l'écoulement des eaux partout où elle stagne afin de ne pas favoriser la constitution de foyers primaires.

OIDIUM -

La lutte contre cette maladie doit être entreprise tôt, en particulier sur les cépages sensibles comme le Carignan, et dans des situations favorables où le champignon a proliféré ces dernières années.

Souvent négligée, cette maladie doit être combattue par des traitements renouvelés aux stades suivants :

1°) lorsque la vigne a 3 - 4 feuilles étalées
2°) en cours de floraison
3°) après la nouaison

L'utilisation du soufre en poudre donne satisfaction. Les doses d'emploi varient selon la formulation, la date d'application et le développement de la végétation.

Le renouvellement des traitements peut être envisagé à une cadence plus rapide si les conditions climatiques se révèlent favorables à la maladie.

Les soufres micronisés mouillables, employés à la dose de 6 à 12 kilogs à l'hectare, permettent d'intervenir en pulvérisation.

D'autres produits, plus récents, sont dotés d'une action anti-oïdium reconnue. Ce sont le benomyl, le dichlofluanide, le methylthiophanate, aux doses respectives de 25, 125 et 140 g. de matière active par hectolitre d'eau. Toutefois ces 3 fongicides sont utilisables dans d'autres domaines pour lesquels il est prudent de les réserver afin de ne pas émousser leur action.

Le dinocap, seul produit avec le soufre à être homologué contre l'Oïdium de la vigne, présente l'avantage d'être utilisable avec les appareils utilisant des volumes d'eau réduits (Dose : 300 g. m.a./ha)

A partir de la floraison, il est recommandé d'utiliser des appareils permettant une excellente répartition de produit et d'atteindre les grappes à l'intérieur des gobelets.

BOTRYTIS (Information) -

Dans certaines situations du littoral, sur Grenache en particulier, les attaques de Botrytis, caractérisées par des nécroses foliaires parfois très étendues, voire par des dessèchements complets de pousses encore herbacées, peuvent se manifester très tôt. Ces attaques hâtives peuvent surprendre et inquiéter.

L'attention est attirée sur les conditions particulières d'évolution de cette maladie : une période d'humidité de 15 heures à 15 degrés est nécessaire. Plusieurs périodes de ce type pouvant se succéder, il peut être utile, fin avril début mai, de procéder à un traitement à l'aide du dichlofluanide, bénomyl, méthylthiophanate, carbendazim, folpel, glycophène et thirame, ou des associations de deux de ces produits.

P./2.12

Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Place Chaptal MONTPELLIER - Le Directeur : P. JOURNET - N° d'inscription P.P. : 531 A.D.

ARBRES FRUITIERS A NOYAU

PECHER - ABRICOTIER

OIDIUM - Les conditions climatiques sont favorables à l'oïdium. Des traitements ont été déjà conseillés. Il convient de les renouveler. On peut remplacer le soufre par le chinométhionate (7,5 g. m.a./hl),(s'assurer que les nouvelles variétés de nectarines ne se révèlent pas sensibles), ou aux autres produits signalés dans les bulletins précédents, et liste jointe.

MONILIA - Supprimer au sécateur les productions tuées par le champignon. Tout traitement est devenu peu utile.

ANARSIA - TORDEUSE ORIENTALE - Les conditions climatiques ne sont pas favorables actuellement au développement du cycle de la Tordeuse orientale. En revanche le vol d'Anarsia se poursuit. Assurer la protection des pousses des jeunes vergers qui sont les plus sensibles à ce ravageur (Phosalone 60 g. m.a./hl).

CHENILLES DEFOLIATRICES - Ajouter un insecticide en cas de présence de ces ravageurs.

ARBRES FRUITIERS A PEPINS

POIRIER - POMMIER

OIDIUM - Renforcer la protection conseillée dans le bulletin précédent, en effectuant un nouveau traitement et commencer à ôter au sécateur les pousses oïdiées. Cette pratique longue et coûteuse est toujours indispensable pour une éradication rapide du champignon.

TAVELURE - Des taches de tavelures ont été découvertes dans l'Est montpelliérain. Adjoindre un fongicide anti-tavelure à l'anti-oïdium (22 substances sont homologuées contre cette maladie ou possèdent une autorisation provisoire de vente).

CHENILLES DEFOLIATRICES - Ajouter un insecticide, en cas de présence de ces ravageurs.
et PUCERONS

CULTURES LEGUMIERES

MOUCHE DES SEMIS - De nombreuses cultures légumières sont attaquées par la Mouche des semis en période d'humidité prolongée.

Les attaques sont extrêmement variables: leur gravité est favorisée par la présence de débris végétaux des cultures précédentes, par celle de matières organiques mal décomposées, et l'installation d'une période défavorable au développement des plantules. Le choix des espèces doit être effectué parmi celles les mieux adaptées aux conditions climatiques de la période du semis.

Les cultures de melons et de haricots sont les plus menacées.

MELON - Le traitement préconisé est à base de :

chlorfenvinphos	60 g. M.A./hl	(Birlane, Basosol, Psilatox)
trichloronate	60 g. M.A./hl	(Phytosol)
diazinon	45 g. M.A./hl	(Basudine, Umuter)

Le traitement du sol est nécessaire avant le semis et souvent juste après. En cas de recours à un paillis plastique, traiter le sol sur les rangs avant la pose puis après le semis aux emplacements des graines.

HARICOT - Le traitement de la semence est préconisé à l'aide d'une des matières actives suivantes:

diethion	1,5 g. M.A./kilog de semences	(Rhodiatox, etc...)
carbophenothion	1,5 g. M.A./kilog de semences	(Remadion, etc...)
trichloronate	1 g. M.A./kilog de semences	(Phytosol)

Les rangs de semis peuvent être traités à l'aide d'une des matières actives suivantes (sans contact avec les graines) :

chlorfenvinphos	I20 g. M.A./hl	(voir plus haut)
trichloronate	90 g. M.A./hl	

(1 litre de bouillie est nécessaire pour 15 mètres linéaires - bandes de Om20 de large)

Ces matières actives se présentent également sous forme granulée.

En cas de traitement de la semence et du rang de semis, il faut recourir de préférence à deux produits différents. Il convient également de s'assurer que le produit n'est pas dépressif pour la variété de haricot choisie.

N.B. - On peut ajouter du thirame à 150 g. M.A./hl si l'on désire combattre les maladies causées par les champignons.

: Toutes précautions doivent être respectées par les utilisateurs pour éviter l'entraînement des produits épandus vers des biens appartenant à des tiers (arrêté du 25 février I975 et du 4 février I976) :

LE CHEF DE CIRCONSCRIPTION,
V. LAGAUDE

Tirage du 20 avril I977 - I400 exemplaires